



*La Conseillère d'Etat,
Présidente*

Vu le règlement du prix de la Cour administrative d'appel du 6 septembre 2022

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont désignés membres du jury du prix de la Cour, outre la présidente de la Cour en qualité de présidente du jury : Mme Ghislaine BOROT, présidente de chambre à la cour ; M. Aurélien GLOUX-SALIOU, premier conseiller à la cour ; M. Yannick GANNE, professeur d'université à la faculté de droit d'Amiens ; Mme Valérie MUTELET, maître de conférences à la faculté de droit de Douai.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à Mme Ghislaine BOROT, à M. Aurélien GLOUX-SALIOU, à M. Yannick GANNE et à Mme Valérie MUTELET.

Fait à Douai, le 3 octobre 2023

Nathalie MASSIAS